



PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

1. LES 3 DEFIS DU PROJET DE TERRITOIRE

• Le défi d'un développement économique équilibré:

Pour créer de la valeur ajoutée et des emplois

- Accompagner à la mutation de l'agriculture
- Faire du tourisme un véritable levier économique
- Soutenir les filières industrielles: aéronautiques, mécaniques...
- Développer les filières en devenir: numérique, environnement...

Le défi de l'attractivité :

Pour redresser la pyramide des âges en accueillant en priorité des jeunes actifs et des familles

- Maintenir un bon niveau de services, un cadre de vie de qualité, des facilités de mobilité, des centralités renforcées et une offre de logement diversifiée

• Le défi de la mutualisation et de la coopération ;

Pour un maillage équilibré

- Conforter les pôles majeurs , consolider le **maillage de bourgs-centres**, reconquérir les centres-bourgs
- Développer les liens et les échanges entre ces pôles dans une logique de complémentarité et de mutualisation des moyens

UN DEFI TRANSVERSAL

La transition énergétique et environnementale

- Gérer durablement les ressources
- Développer la qualité
 Environnementale et paysagère
- Maitriser la facture énergétique du territoire



2. LES 3 OBJECTIFS DU PADD

Un territoire ouvert et connecté sur l'extérieur :

- » Développer les connexions vers les métropoles et les territoires limitrophes (infrastructures physiques et numériques) pour valoriser ses atouts et capter les flux.
- » Valoriser à la fois son tissu économique et ses filières d'excellence, sa situation géographique et son cadre de vie.

· Un développement équilibré :

- » Diversifier les activités notamment touristiques, vecteur d'image et de qualité territoriale.
- » Veiller à ce que tous les territoires du SCoT bénéficient de ce développement.

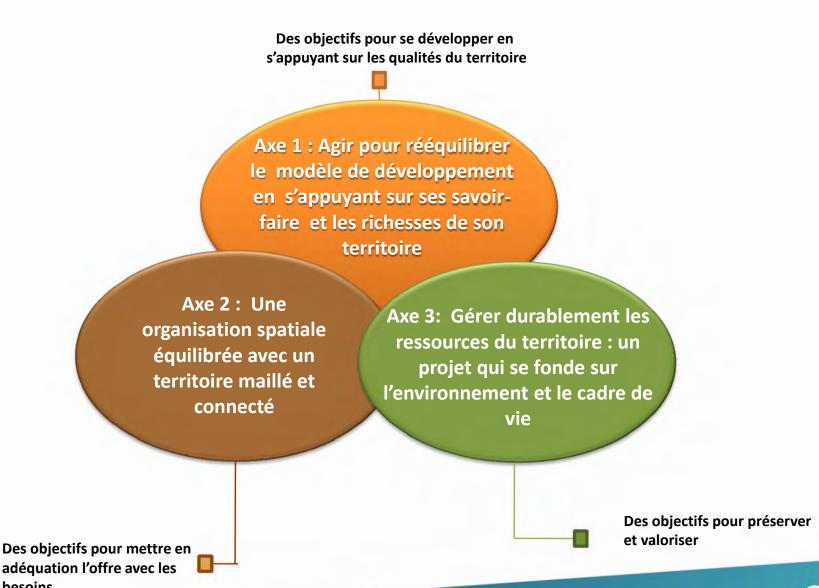
• Un territoire qui protège et valorise ses ressources :

- » Préserver les paysages et l'environnement.
- » Miser sur la qualité environnementale permettant la croissance verte au travers de nouvelles filières économiques (énergie, recyclage et utilisation renforcée des ressources naturelles locales).



3. LES 3 AXES DU PADD

besoins



Axe 1 : Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire

Développer l'attractivité du territoire en misant sur l'ouverture et les flux

Objectif 1 : Conforter la dynamique de développement et s'inscrire dans le phénomène de « métropolisation »

- » Développer les connexions internes et externes : infrastructures routières, ferrées, numériques et réseaux de services ;
- » Développer une offre économique qui combine performance économique, qualité du cadre de vie et excellence environnementale ;
- » Mettre en œuvre une politique d'accueil des actifs : desserte numérique, mobilité, offre de logement diversifiée ;
- » Développer les coopérations avec les territoires voisins et entre les différents espaces du territoire ;

Soutenir la compétitivité des entreprises et consolider le tissu économique local par l'innovation et la diversification

Objectif 2 : Renforcer l'attractivité économique en soutenant l'innovation et la diversification

- » Travailler sur l'ensemble des ressources économiques du territoire (filières industrielles et de services, agriculture, tourisme, ...) et sur l'innovation, la diversification, la montée en gamme des activités et les nouvelles technologies ;
- » Offrir aux entreprises des conditions de développement et d'installation optimale ;

Objectif 3 : Permettre un « parcours résidentiel » économique sur le territoire

- » Conforter l'offre en foncier et en immobilier adaptée à l'accueil des activités économiques pour permettre le développement économique de chaque secteur (offre diversifiée, accessibilité...);
- » Développer des principes d'économie de l'espace en utilisant au maximum les potentiels au sein des tissus urbains ;

Objectif 4 : Créer une cohérence et une mise en réseau entre les espaces d'activité à l'échelle du territoire

» Elaborer un schéma hiérarchisé d'implantation des zones d'activités économiques du territoire du SCOT ;

Inscrire le territoire à l'heure de l'économie numérique

Objectif 5 : Desservir en totalité le territoire en Très Haut Débit

» Décliner le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) établi par le SIEDA ;

Objectif 6 : Permettre à l'ensemble du tissu économique de bénéficier des nouveaux usages numériques

» **Développer des équipements et services stratégiques** (projets d'incubateur numérique, réseau de tiers-lieux et d'espaces de co-working, e-administration, services, tourisme...);

Axe 1 : Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire

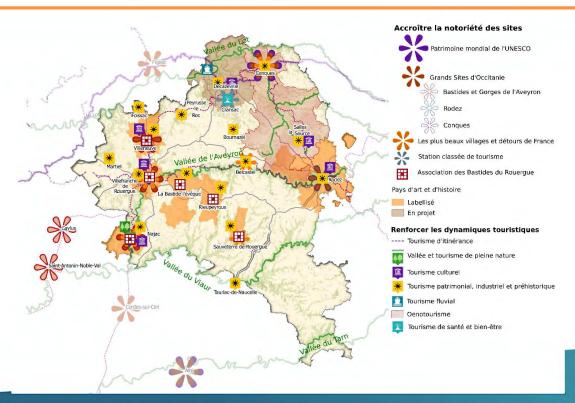
Agir fortement pour « mettre en tourisme » le territoire

Objectif 7: Renforcer l'offre touristique en favorisant sa diversité et sa qualité

- » Développer l'offre d'hébergement ;
- » Créer une offre d'itinérance autour des différents chemins de randonnées ;
- » Renforcer le tourisme patrimonial;
- » Développer le tourisme de pleine nature à partir d'un maillage du territoire avec des liaisons douces ;

Objectif 8 : Accroître la notoriété des sites

- » **Développer le rayonnement du territoire** et la valorisation de ses atouts et ressources à travers les marques « Aveyron » et « Occitanie » avec le label « Grands Sites d'Occitanie » ;
- » Développer un tourisme « d'expériences vécues » et renforcer les dynamiques touristiques ;
- » Mettre en réseau les sites touristiques et les labels ;



Axe 1 : Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire

Soutenir les filières par le développement d'un système de formation et d'enseignement supérieur performant

Objectif 9 : Développer l'offre de formation et d'enseignement supérieur autour des sites de Rodez, Villefranche et Decazeville-Aubin

- » Engager une politique d'emploi, de recrutement et de formation ;
- » Développer des résidences étudiantes ;

Accompagner les mutations de l'économie agricole

Objectif 10 : Préserver le foncier agricole et l'agriculture péri-urbaine

- » Définir une enveloppe maximale de consommation d'espace agricole en évitant le morcellement des terres par l'urbanisation et en prenant en compte certaines zones à enjeux spécifiques (autour de Conques, du Vallon, du bassin de Decazeville et de l'ouest du territoire) ;
- » Maîtriser les effets de la périurbanisation, notamment le long des axes de circulation (autour de la RN88 notamment) ;
- » Préserver l'accessibilité des exploitations agricoles et forestières ;

Objectif 11 : Développer l'économie agricole en s'appuyant sur des productions de qualité à forte valeur ajoutée

- » Développer la qualité des productions agricoles, les circuits-courts, développement de la filière bio et des labellisations ;
- » Soutenir l'agri/agro-industrie et les activités de transformation comme un ensemble économique structurant ;
- » Inciter à la production énergétique (photovoltaïque sur bâti agricole, méthanisation...);

Objectif 12 : Accentuer les efforts pour une agriculture respectueuse de l'environnement

- » Diminuer les pollutions et les impacts sur la ressource en eau ;
- » Anticiper l'adaptation au changement climatique ;

Développer une politique culturelle pour tout le territoire

Objectif 13 : Développer l'offre culturelle existante

- » S'appuyer et soutenir les **ressources culturelles existantes** (musées, salles de spectacle et conservatoire de Rodez ; festivals, musée et théâtre de Villefranche; actions du decazevillois sur le patrimoine, lecture publique, cinéma et musique) ;
- » Mettre en réseaux les acteurs et les professionnels

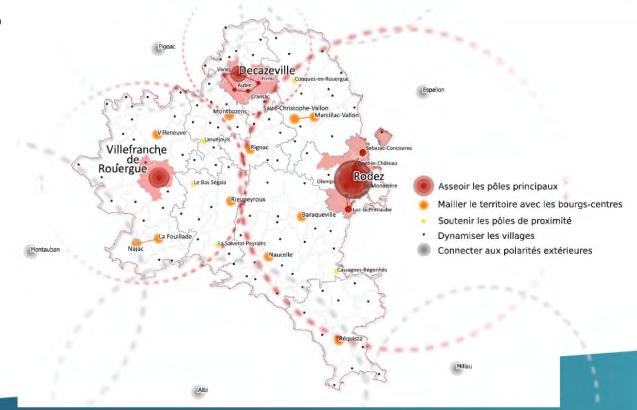
Axe 2: Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté

Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services

Objectif 1 : Parvenir à un maillage équilibré de tout le territoire par les différentes polarités

- » Conforter le niveau d'équipements et de services de chaque pôle selon sa fonction (pôle principal, bourg-centre ou pôle de proximité) ;
- » Asseoir les pôles principaux de Rodez, Villefranche de Rouergue et Decazeville : enjeux de renforcement de l'attractivité, d'augmentation du nombre d'habitants, diversification des types de logements... ;
- » Mailler le territoire avec les bourgs-centres : viennent en appui de l'offre proposée sur les polarités principales (services publics, commerces, accueil d'entreprises...) ;
- » Soutenir les pôles de proximité : viennent en complément des bourgs-centres et limitent les déplacements (services de 1ere nécessité) ;
- » Dynamiser les villages : maintenir la population et les commerces de proximité, soutenir les lieux d'animations de la vie sociale locale ;

Carte des polarités du PADD



Axe 2: Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté

Mettre en œuvre un modèle qualitatif de développement urbain

Objectif 2: Accueillir durablement 14 760 nouveaux habitants d'ici 2035 (soit atteindre 170 300 habitants)

» Organiser le développement démographique selon la structuration des polarités ;

Objectif 3 : Développer une politique d'économie de l'espace

- » Réduction importante de la vacance ;
- » Aménager plus qualitativement et plus densément les nouveaux quartiers ;
- » Aménager les extensions en lien avec les centres (1/3 de logements neufs dans les enveloppes urbaines et 2/3 en extension urbaine) ;

Reconquérir les centres-villes et centres-bourgs

Objectif 4 : Affirmer le rôle des centres

- » Relocaliser les commerces, équipements publics, services, activités artisanales dans les centres ;
- » Développer une politique de l'habitat : préconiser la création de PLH, reconquête des centres anciens, mixité sociale ;

Objectif 5 : Repenser la politique des services pour s'adapter aux nouveaux besoins

- » Offrir un haut niveau d'équipements et de services dans tous les domaines ;
- » Développer des équipements multi-fonctionnels et les mettre en réseau (en lien avec le schéma des services de l'Aveyron);

Consolider le rayonnement de l'équipement commercial en renforçant les centres et en maîtrisant le développement des zones d'activités commerciales périphériques

Objectif 6 : Revitaliser et conforter les commerces des centres-villes des pôles, des bourgs et des villages

- » Maintien des commerces dans les centres ;
- » Eviter les développements en périphérie ;
- » Préserver les linéaires commerciaux et lutter contre la vacance commerciale ;

Objectif 7: Maintenir l'équilibre commercial selon la polarisation existante

- » Structurer l'offre commerciale selon les différents pôles et éviter la dispersion commerciale pour conforter les effets de centralité ;
- Objectif 8 : Soutenir l'activité commerciale locale en favorisant le commerce de proximité (marchés, circuits-courts, produits locaux)
- Objectif 9 : Améliorer la qualité de l'aménagement et l'insertion paysagère des espaces commerciaux (entrées de ville, mutualisations des stationnements...)



Axe 2: Une organisation spatiale équilibrée avec un tarritoire mailléet commeté a Axe 2: Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire mail

Favoriser les mobilités des personnes et des marchandises tout en maîtrisant les impacts environnementaux

Objectif 10 : Intégrer la mobilité dans une stratégie d'aménagement durable du territoire

» **Réduire les contraintes de déplacement** : maintenir les équipements et services publics de proximité ;

Objectif 11 : Développer les transports collectifs et l'intermodalité :

» Connexions entre les pôles (transports en commun, connexion à l'aéroport et aux gares) ;

OBJECTIF 12 : Développer la pratique des modes actifs et l'utilisation partagée de la voiture

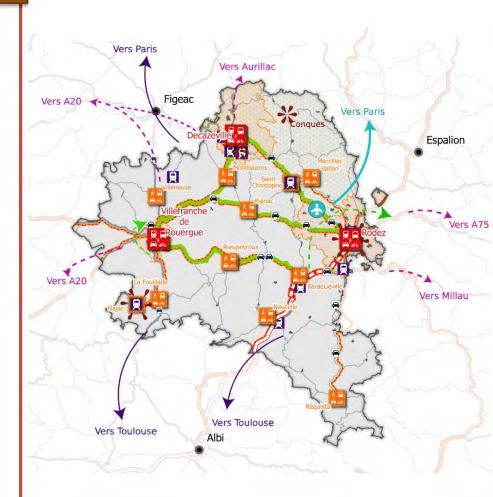
» Développer les circulations douces, cyclotourisme, aires de co-voiturages ;

OBJECTIF 13: S'engager dans un smart-territoire

» Sensibiliser et faciliter l'accès du public aux mobilités douces et durables ;

OBJECTIF 14 : Améliorer les déplacements internes et externes pour désenclaver le territoire

- » Améliorer les connexions internes (ex. contournement de Villefranche de Rouergue avec la rocade Sud et le contournement Nord de Rodez), et externes :
 - L'axe Toulouse/Montauban/Brive : via Caussade et via Figeac ;
 - L'axe Brive Decazeville Rodez Méditerranée (Mécanic-vallée)
 - L'axe Toulouse/Lyon :
 - Vers Aurillac et Millau :
 - améliorer la desserte du nord du territoire du SCoT via Decazeville vers Aurillac :
 - améliorer la connexion du pôle de Rodez vers Millau via la RD911
- » Maintenir et conforter les lignes ferroviaires et les gares existantes (lignes ferroviaires vers Toulouse et Paris)
- » Maintenir et conforter l'aéroport avec sa dimension européenne.



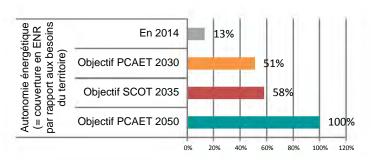
Axe 3: Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie

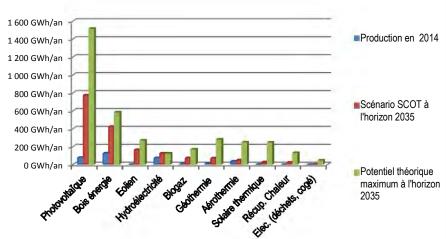
S'engager dans la transition énergétique : vers un « Territoire à énergie positive »

Objectif 1 : Réduire la consommation énergétique du territoire et les émissions des gaz à effet de serre

- » Agir sur l'urbanisme : limiter **l'étalement urbain**, développer les **transports collectifs**, favoriser la **mitoyenneté des constructions** (efficacité énergétique) ;
- » Améliorer la **performance énergétique** du bâti : **réduire les consommations énergétiques** du bâti tertiaire public et privé, développer des constructions écologiques, **lutte contre la précarité** ;

Objectif 2 : Développer la production d'énergies renouvelables locales





OBJECTIF 3 : Adapter le territoire et les activités socio-économiques face aux changements climatiques

- » Préserver les éco-systèmes favorables au stockage du carbone : prairies, forêts et tourbières (lutte contre les gaz à effet de serre) ;
- » Agir sur les impacts déjà perceptibles sur le territoire, tels que les ilots de chaleur urbain, les ressources en eau, les productions agricoles et les risques naturels.

Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie comme facteurs d'identité pour le centre ouest aveyron

Objectif 4 : Préserver les éléments constitutifs du paysage en s'appuyant sur un modèle de développement respectueux

- » Accompagner les transformations des paysages sans les banaliser au travers d'exigences qualitatives ;
- » Préserver les grands paysages , les entités paysagères et architecturales (Ségalas, Rougier et Causses), prendre en compte le paysage dans le développement urbain ;

Objectif 5 : Mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des cœurs de villes et villages

» Action renforcée en cœur de ville : mise en valeur et protection architecture traditionnelle, promouvoir les rénovations et renforcer le tourisme ;







Axe 3: Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie

Maîtriser les pollutions et les risques

Objectif 6 : Assurer une protection maximale des personnes et des biens

- » Intégrer les plans de prévention relatifs aux risques naturels et technologiques dans les documents d'urbanisme (PPRI, PPRM notamment dans le bassin Decazevillois);
- » Agir sur l'atténuation des risques : limiter l'artificialisation des sols, préserver les espaces d'expansion des crues, espaces naturels...;

Objectif 7 : Limiter les pollutions de l'air, de l'eau , des sols et réduire les nuisances sonores

- » Elaborer des stratégies urbaines réduisant l'impact des nuisances sonores (réflexion sur la localisation de nouveaux quartiers, installation de dispositifs anti-bruit...);
- » Mettre en place un système d'organisation urbaine plus efficient (Réutilisation des friches, desserte en transport collectif ...);

Assurer la préservation des ressources naturelles

Objectif 8 : Gérer durablement la ressource en eau pour répondre aux différents usages et anticiper les risques de tension

- » Mettre en œuvre une gestion patrimoniale de la ressource (en lien avec le SDAGE et SAGE) ;
- » Protéger les milieux aquatiques ;
- » Garantir la qualité de l'eau potable (protection captages, qualité des rejets) ;
- » Valoriser les plans d'eau et cours d'eau pour des usages de loisirs ;

Axe 3: Gérer durablement les ressources du térritoire : un projet qui se Axe 3: Gérer durablement les ressources du térritoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie fonde sur l'environnement et le cadre de vie

Assurer la préservation des richesses écologiques

Objectif 9 : Préserver les milieux naturels et la biodiversité

- » Définir des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques terrestres et aquatiques à travers la définition d'une trame verte et bleue en lien avec le SRCAE;
- » Eviter les fragmentations des milieux dues à l'urbanisation, gérer qualitativement les interfaces entre les réservoirs et l'urbanisation future (transitions, zones tampons), assurer la pérennité des zones humides ;

Objectif 10 : Valoriser la nature considérée comme ordinaire

» Préserver les éléments naturels au sein des espaces agricoles (haies, bosquets, mares ..) et urbains (espaces verts) ;

Favoriser une gestion durable de la ressource forestière

Objectif 11 : Soutenir l'activité forestière

- » Préserver les espaces forestiers et l'amélioration des conditions de production ;
- » Réflexion à mener sur le développement d'une filière-bois : bois-énergie et bois d'œuvre pour constituer une véritable filière économique ;

Prévoir les conditions de la limitation de la production et de la gestion optimisée des déchets

Objectif 12 : Limiter la production de déchets ménagers et spéciaux

- » Développer une politique de limitation des déchets (éducation, sensibilisation, actions liées aux commerçants et aux entreprises);
- » Encourager l'éco-industrie (recyclage, biogaz...);
- » Intégrer le développement de l'économie circulaire ;

Objectif 13 : Développer l'économie circulaire ainsi qu'une stratégie de stockage et de valorisation des déchets sur place

» Prévoir les équipements de traitement à une échelle adaptée ;